

Feuille de route de la CLE du SAGE Mayenne

EXTRAIT DU DOCUMENT « CADRE TYPE POUR LA FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) »

L'objectif principal de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau (CLE) est, pour l'agence de l'eau, la CLE et sa structure porteuse, de construire une vision partagée, d'une part, de l'élaboration, de la mise à jour et de la mise en œuvre du Sage, et, d'autre part, du programme de travail de la CLE (les missions de chacun, les priorités d'actions, les pistes de mutualisation et les modalités de suivi) pour une période de 6 ans.

La feuille de route contribue ainsi à la mise en cohérence des divers dispositifs en œuvre sur le territoire (articulation entre Sage et contrat(s) territorial(riaux) (CT) par exemple). Elle est construite par la CLE, la structure porteuse et la cellule d'animation, chacun en ce qui les concernent. Elle sert de référence à l'instruction des demandes d'aide financière annuelles et ponctuelles à l'agence de l'eau.

La feuille de route vise ainsi à favoriser de manière opérationnelle l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE et à améliorer l'efficacité des actions entreprises sur le territoire du Sage et le dispositif d'intervention de l'agence de l'eau à l'échelle territoriale. La recherche de mutualisation possible (entre structures porteuses de Sage ou de CT) permet de contribuer à cette recherche d'efficacité. [...]

SOMMAIRE

1. Etat des lieux de la gouvernance de l'eau sur le territoire du SAGE	2
1.1 Historique de la démarche du SAGE	2
1.2 Gouvernance du SAGE	3
1.3 Structures sur le territoire	5
1.4 Contrats territoriaux sur le périmètre du SAGE.....	8
1.5 Mutualisations déjà mises en œuvre.....	11
2. Plan d'actions pluriannuel de la CLE	13
2.1 Programme et priorités d'actions de la CLE.....	13
2.2 Articulation SAGE / Contrats territoriaux	16
2.3 Mutualisation.....	16
2.4 Calendrier et budget prévisionnels.....	18

1. Etat des lieux de la gouvernance de l'eau sur le territoire du SAGE

1.1 Historique de la démarche du SAGE

❖ Le bassin de la Mayenne

D'une superficie de 4 352 km², le bassin versant de la Mayenne est le territoire formé par la rivière Mayenne et ses principaux affluents : l'Aisne, la Gourbe, la Vée, l'Égrenne, la Varenne, la Colmont, l'Aron, l'Ernée, la Jouanne, le Vicoin, l'Ouette. Au 1^{er} janvier 2019, le périmètre du SAGE comprend 260 communes réparties sur :

- 5 départements (Mayenne, Orne, Maine-et-Loire, Manche, Ille-et-Vilaine),
- 3 régions (Pays de-la-Loire, Normandie, Bretagne).

L'arrêté de périmètre du SAGE a été modifié le 3 juillet 2017 afin d'intégrer les communes nouvelles créées en 2016 et 2017.

❖ Le premier SAGE Mayenne

L'initiation d'un SAGE sur le bassin de la Mayenne a été motivée en 1996 par le projet de retenue d'eau constituant une réserve pour l'eau potable sur la partie amont du bassin (à Saint-Calais-du-Désert).

Le périmètre d'étude du SAGE a été défini en 1997 et la commission locale de l'eau mise en place en 1998. Ce premier SAGE du bassin de la Mayenne a nécessité 7 ans de travaux et a été approuvé par arrêté préfectoral en juin 2007.

L'orientation retenue visait la gestion durable et diversifiée des ressources en eau, avec une priorité pour l'alimentation en eau potable en étiage et une optimisation de la retenue déjà existante à Saint-Fraimbault, sans création de nouvelle retenue.

❖ La révision du SAGE

Le premier SAGE Mayenne a été adopté avant l'entrée en vigueur de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de décembre 2006, et a été approuvé selon les dispositions réglementaires antérieures. Afin d'être en conformité avec la LEMA, le contenu du SAGE a été modifié. En outre, cette révision visait également la mise en compatibilité du schéma avec le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015.

Cette démarche, initiée en 2011, s'est appuyée sur l'évaluation du premier SAGE qui a permis de réaliser un bilan de sa mise en œuvre et de mettre à jour l'état des lieux du bassin. Profitant de cette expérience, la CLE a souhaité, au travers de ce travail de révision :

- inscrire ce second schéma dans la continuité des travaux entrepris en matière de planification de la gestion de l'eau sur le bassin de la Mayenne,
- poursuivre le travail de concertation initié dans le cadre du premier SAGE au sein de la commission et sur le terrain,
- renforcer la communication et valoriser les actions menées sur le bassin.

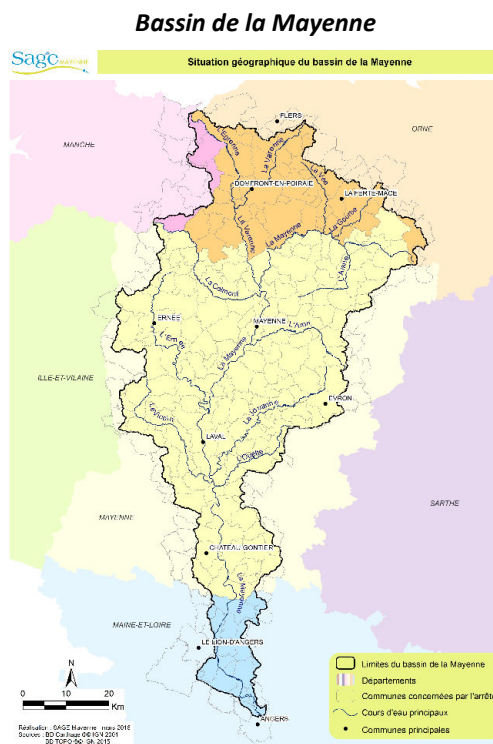
Le second SAGE, approuvé par arrêté préfectoral en décembre 2014, s'articule autour de 3 enjeux :

- Restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques,
- Optimisation de la gestion quantitative de la ressource,
- Amélioration de la qualité des ressources superficielles et souterraines.

❖ La mise en œuvre

Depuis 2007, année d'approbation du 1^{er} SAGE, de nombreuses actions ont été menées en faveur de la gestion raisonnée de la ressource, de l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques notamment sur :

- la restauration des cours d'eau et la préservation des zones humides
- la sensibilisation aux économies d'eau,
- la gestion du lac de Haute-Mayenne,
- l'amélioration de la qualité de l'eau : volet agricole à l'échelle de bassin, utilisation des pesticides, bocage.



1.2 Gouvernance du SAGE

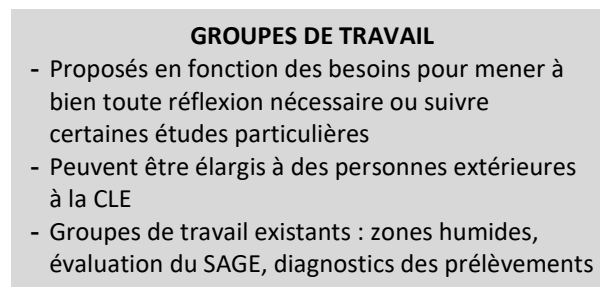
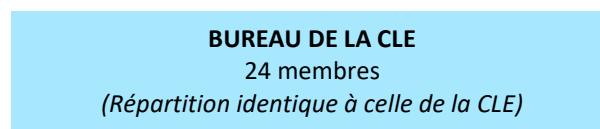
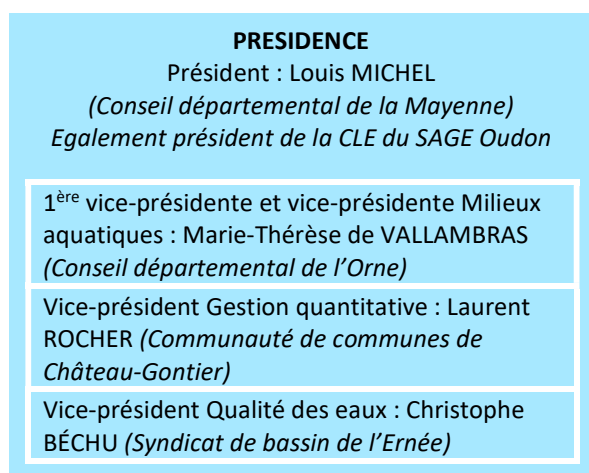
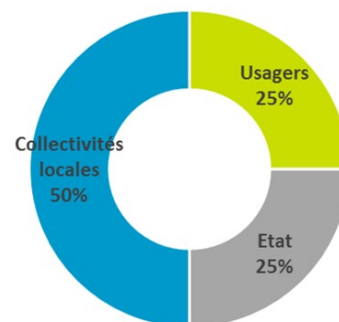
❖ L'organisation de la commission locale de l'eau (CLE)

L'arrêté portant renouvellement complet de la CLE a été pris en janvier 2017. La modification essentielle de la composition de la CLE a concerné le 1^{er} collège avec l'intégration de représentants de communautés de communes en lien avec leur prise de compétence dans les domaines du petit et grand cycles de l'eau.

Le nouvel arrêté est valable pour 6 ans, durée du mandat des membres de la CLE. Aussi, le prochain renouvellement complet de la CLE sera en 2022. Par ailleurs, les élections municipales de 2020 impliqueront une modification de la composition du collège des élus.

En 2017, la CLE comprend 65 membres répartis comme suit :

- 35 membres représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des établissements publics locaux,
- 18 membres représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées,
- 12 membres représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés.



❖ Le portage et l'animation du SAGE

La CLE ne disposant pas de moyens propres, la maîtrise d'ouvrage des activités de la CLE et la mise à disposition des moyens d'animation du SAGE sont assurées par le Conseil départemental de la Mayenne, présidé par Olivier RICHEFOU.

Cellule d'animation du SAGE Mayenne

- Situation géographique : LAVAL (53)
- Direction de rattachement : direction du développement durable et de la mobilité
- Nombre d'équivalent temps plein : 2,24 ETP en 2019
- Composition de la cellule d'animation en 2019 :
 - o une ingénieure chargée de la mise en œuvre du SAGE et du contrat régional de bassin versant (0,8 ETP),
 - o un ingénieur chargé de la coordination générale du SAGE (0,5 ETP),
 - o deux techniciennes pour l'appui à la mise en œuvre du SAGE/SIG/communication (0,64 ETP),
 - o d'une assistante administrative (0,3 ETP).



Direction du développement durable et de la mobilité

Adresse : Hôtel du Département, 39 rue Mazagran - CS 21429 - 53014 LAVAL CEDEX - Tel : 02 43 59 96 70

ATD'EAU 53
Fabienne GUIGUEN*, Directrice
Alexis ROBERT*, Adjoint

Laurence SOUHIL, Directrice
Marie-Andrée PAUMARD*, Assistante de direction

Agenda 21
Delphine MONTAGU*, Chargée de mission
Véronique LE COZ*, Technicienne déchets et énergie

Pierre ARTUIT*, Ingénieur eau et assainissement
Gaëlle GENEVRAIS*, Responsable de l'unité assainissement
Alain DELEAUNE,
Vincent MONNÉ*
Laurence PATAULT-DELOMMEAU
Nicolas RAGAIGNE,
Sébastien RENIER*
Poste vacant,
Techniciens eau et assainissement
Karine LETORT
Nathalie BELLANGER*,
Gestionnaires administratives
Sylvie PEAN*,
Gestionnaire comptable et budgétaire

Laboratoire départemental d'analyses 53
Dr Vét. Aurèle VALOGNES, Directrice
Valérie SUHARD, Adjointe

Pôle coordination
Dr Vét. Aurèle VALOGNES
Chargée de clientèle
Céline LECHANTEUX
Service administration finances
Isabelle PERRIN, Responsable administratif et financier
Service bactériologie
Mathilde BELLIER, Cheffe de service
Service santé animale
Sterenn GOUBIN, Cheffe de service
Service chimie
Laurence PELTIER, Cheffe de service par intérim
Service Logistique
Amina KOUMTANI, Cheffe de service
Service QSE
Valérie SUHARD, Responsable
Pôle formation
Anita LECAUCHOIS, chargée de mission
Pôle hydrobiologie
Cécile ALUSSE et Anita LECAUCHOIS, chargées de mission

Service eau
Fabienne GUIGUEN*,
Cheffe de service

Alexis ROBERT*,
Hydrogéologue
Gaëlle GENEVRAIS*,
Responsable de l'unité
assainissement
Astrid PICHOD,
Pierre ARTUIT, Ingénieurs eau
et assainissement
Vincent MONNÉ*,
Sébastien RENIER*,
Techniciens eau et
assainissement
Sarah FAUCONNIER*,
Technicienne milieux et
paysages
Marie-Christine PUNTELLO*,
Technicienne SIG
Nathalie BELLANGER*,
Gestionnaire
administrative
Sylvie PEAN*,
Gestionnaire comptable
et budgétaire
Sylvie CORLAY*,
Assistante administrative

Service déchets et énergie
Christophe LEMARIÉ,
Chef de service

Delphine MONTAGU*,
Chargée de mission
déchets et mobilités
Guillaume JUDAIS,
Véronique LE COZ*,
Techniciens déchets et
énergie
Graziella MENAGE,
Technicienne précarité
énergétique
Sarah FAUCONNIER*,
Technicienne milieux et
paysages
Corinne DAURES-CONILLEAU,
Gestionnaire
comptable
et budgétaire
Sylvie CORLAY*,
Assistante
administrative

Service milieux et paysages
Karine RAVAUX, Cheffe de service

Vincent HAUTOBOIS,
Ingénieur écologue
Sandrine FORET*, **Sarah FAUCONNIER***,
Techniciennes milieux et
paysages
Marie-Christine PUNTELLO*, Technicienne
SIG
Marie-Andrée PAUMARD*,
Gestionnaires
administratives
Sylvie PEAN*,
Gestionnaire comptable
et budgétaire

17/05/2019

Agents de la cellule d'animation du SAGE

*Agent exerçant dans différents services

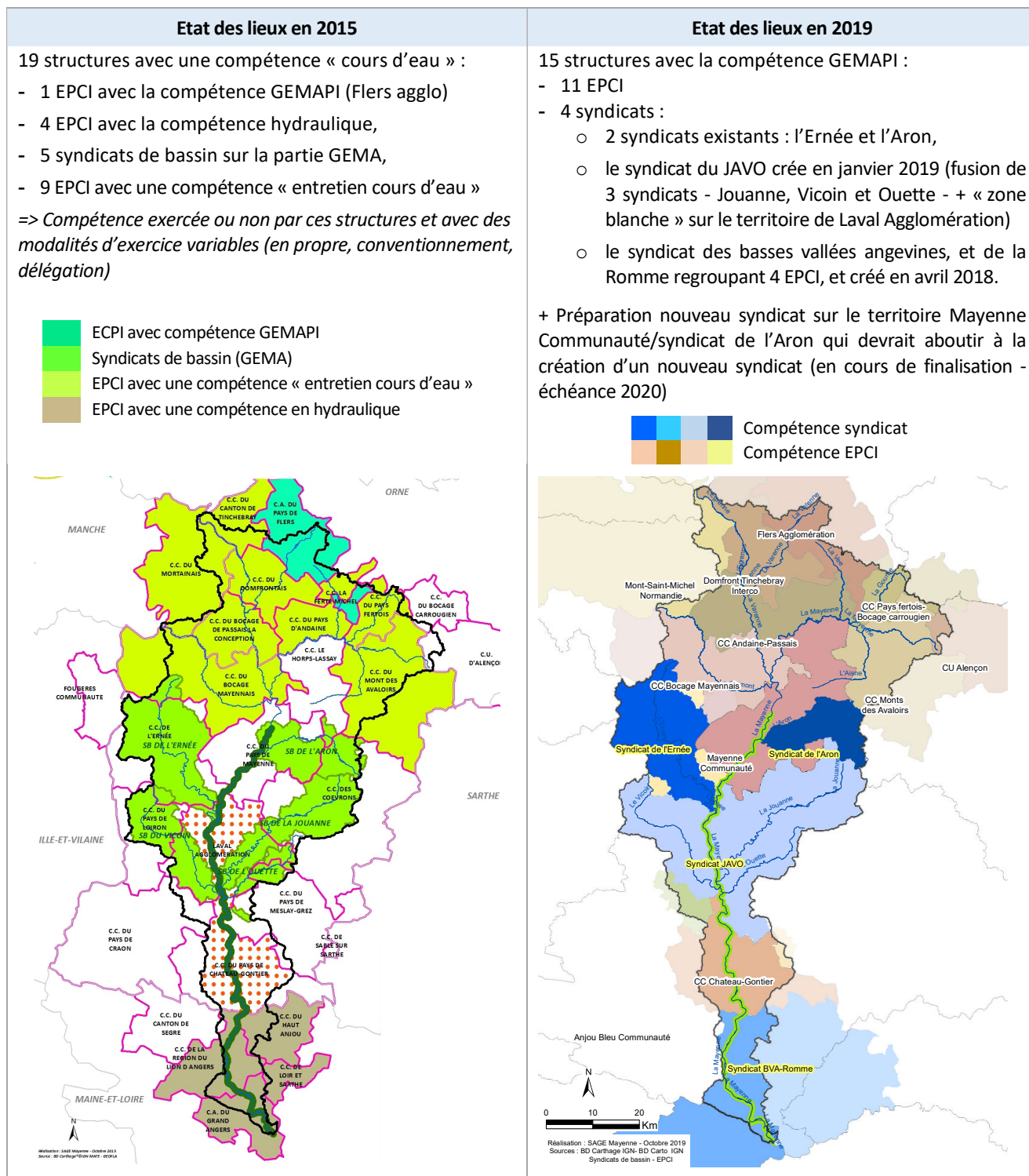
1

1.3 Structures sur le territoire

❖ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

La prise de compétence obligatoire de la GEMAPI par les EPCI à fiscalité propre (EPCI-FP), depuis le 1er janvier 2018, a notablement modifié l'organisation de la maîtrise d'ouvrage. La CLE en collaboration avec les différents partenaires (services de l'Etat, AELB, ASTER et CATER) a participé à l'accompagnement des collectivités dans la structuration de la **compétence GEMAPI** et notamment :

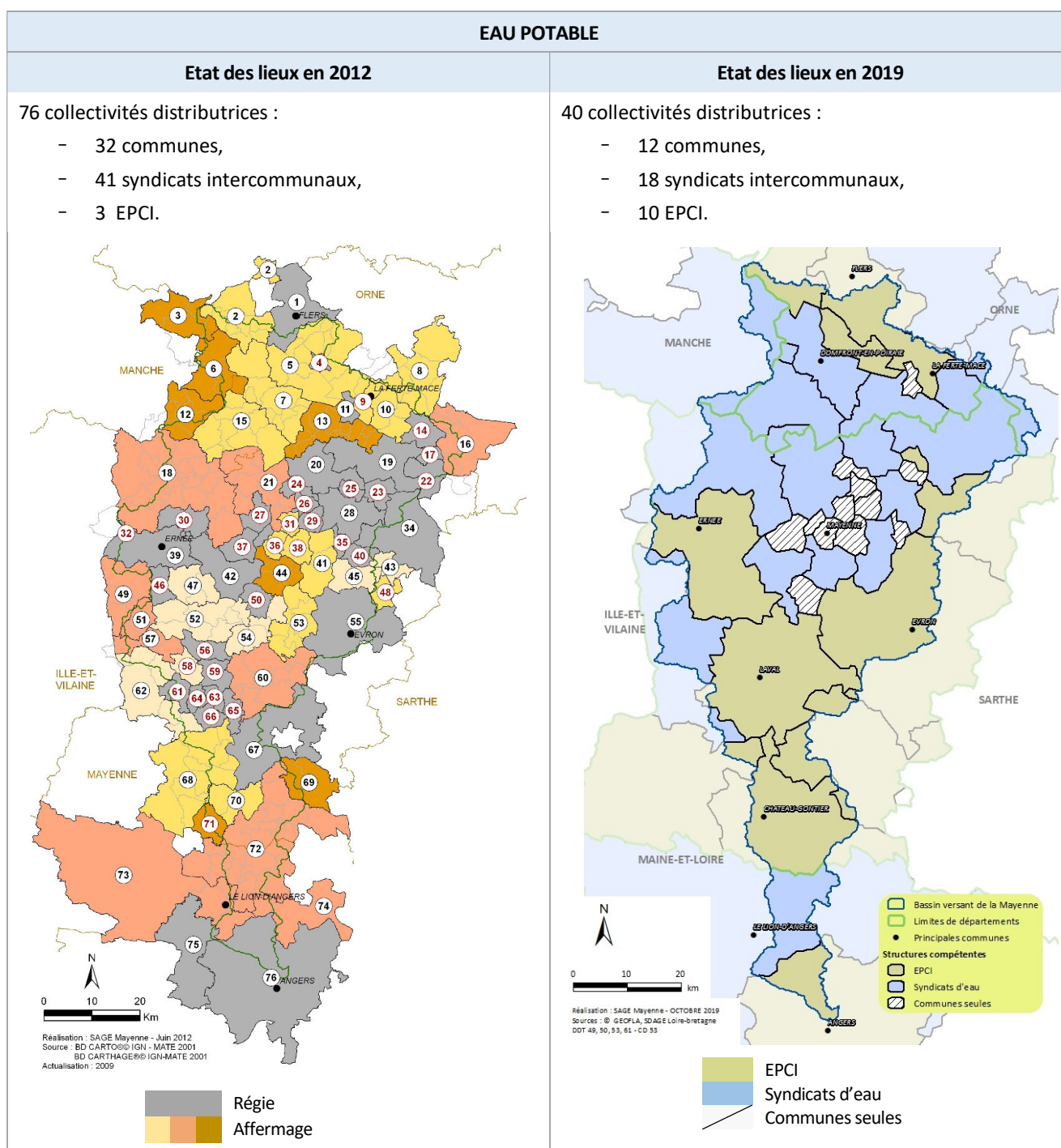
- la mobilisation des élus et l'organisation de l'étude sur la partie ornaise du bassin concernée par 5 EPCI,
- le suivi des études de structuration portées par Mayenne Communauté sur son territoire et le bassin de l'Aron et par le bassin de la Jouanne sur le territoire de la Jouanne, de l'Ouette, du Vicoin et Laval Agglomération.



❖ Eau potable et assainissement

La loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), publiée en août 2015, a prévu un transfert obligatoire des compétences « assainissement » et « eau » vers les EPCI-FP au 1^{er} janvier 2020 ; ce délai a ensuite été reporté au 1^{er} janvier 2026 pour les communes membres de communautés de communes. Les structures compétentes sur le petit cycle de l'eau sont en pleine évolution et les réflexions vont se poursuivre dans le délai des 6 ans de la mise en œuvre de la présente feuille de route.

Pour ce qui est des compétences du **petit cycle de l'eau, assainissement et eau potable**, la CLE est peu voire pas associée par les collectivités compétentes. Celles-ci sont appuyées par les départements (Agence technique départementale de la Mayenne) ou les syndicats départementaux (syndicats départementaux de l'eau de l'Orne et de la Manche). La CLE mène des actions de sensibilisation en collaboration avec ces structures « supra » à destination des collectivités compétentes. Elle est également associée aux travaux de révision des schémas départementaux d'alimentation en eau potable assurant ainsi la prise en compte du SAGE (SDAEP 53 validé en décembre 2018 - SDAEP 49 révision en cours).

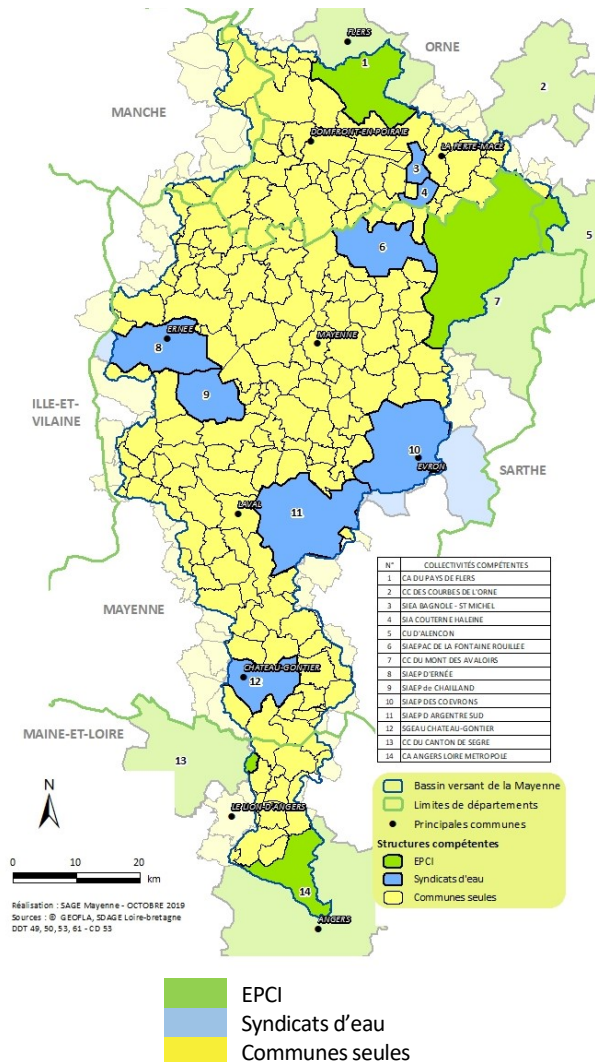


ASSAINISSEMENT

Etat des lieux en 2015

222 collectivités compétentes :

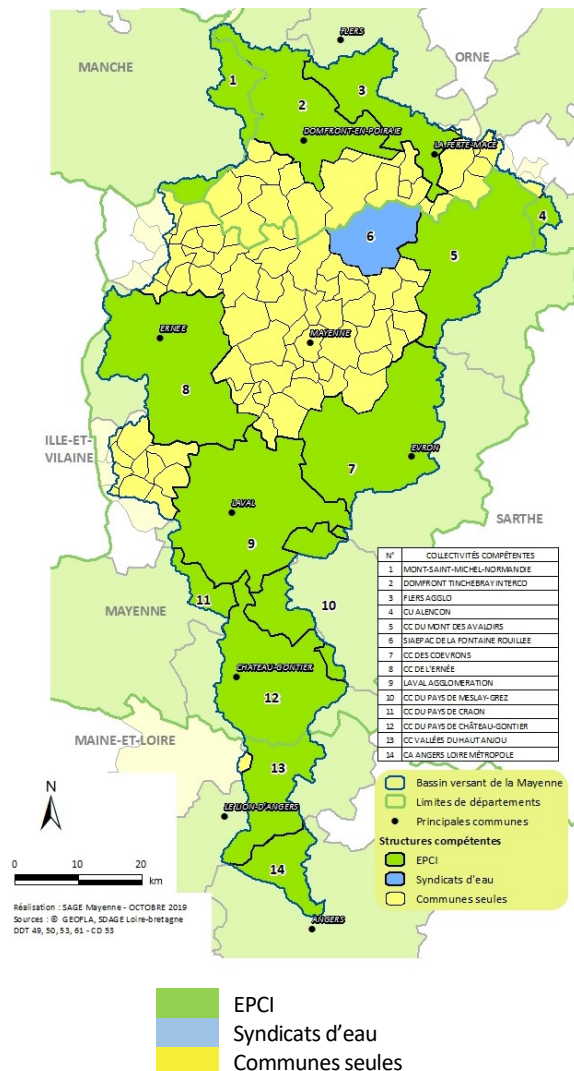
- 209 communes,
- 8 syndicats intercommunaux,
- 5 EPCI.



Etat des lieux en 2019

99 collectivités distributrices :

- 85 communes,
- 1 syndicat intercommunal,
- 13 EPCI.



❖ Autres collectivités intervenant dans le domaine de l'eau

✓ Régions

Les régions Pays-de-la-Loire et Normandie apportent un soutien financier pour les actions de préservation et de restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques auprès de structures opérationnelles.

Le soutien financier de la Région Pays-de-la-Loire est prédominant pour la mise en œuvre du SAGE Mayenne. En effet, 4 contrats régionaux de bassin versants (CRBV) ont été établis avec la Région Pays-de-la-Loire pour les périodes 2008-2010, 2011-2013 (avec avenant en 2014), 2015-2017 (avec avenant en 2017) et 2018-2020.

✓ Départements

Le bassin de la Mayenne se situe à cheval sur 4 départements principaux : l'Orne, la Manche, la Mayenne et le Maine-et-Loire. Les Conseils départementaux apportent aux collectivités différents services d'expertise, d'assistance technique et de conseils en ingénierie sur les volets « milieux aquatiques » (ASTER 49/53 ou CATER 50/61), « eau potable » et « assainissement » (SATESE) ainsi qu'un appui financier par certains départements. Enfin, il est à noter que certains d'entre eux proposent également une assistance technique payante via des structures d'ingénierie (Ex : EPA Orne Métropole ou ATD'EAU 53).

1.4 Contrats territoriaux sur le périmètre du SAGE

❖ Programmes de restauration des cours d'eau et milieux aquatiques

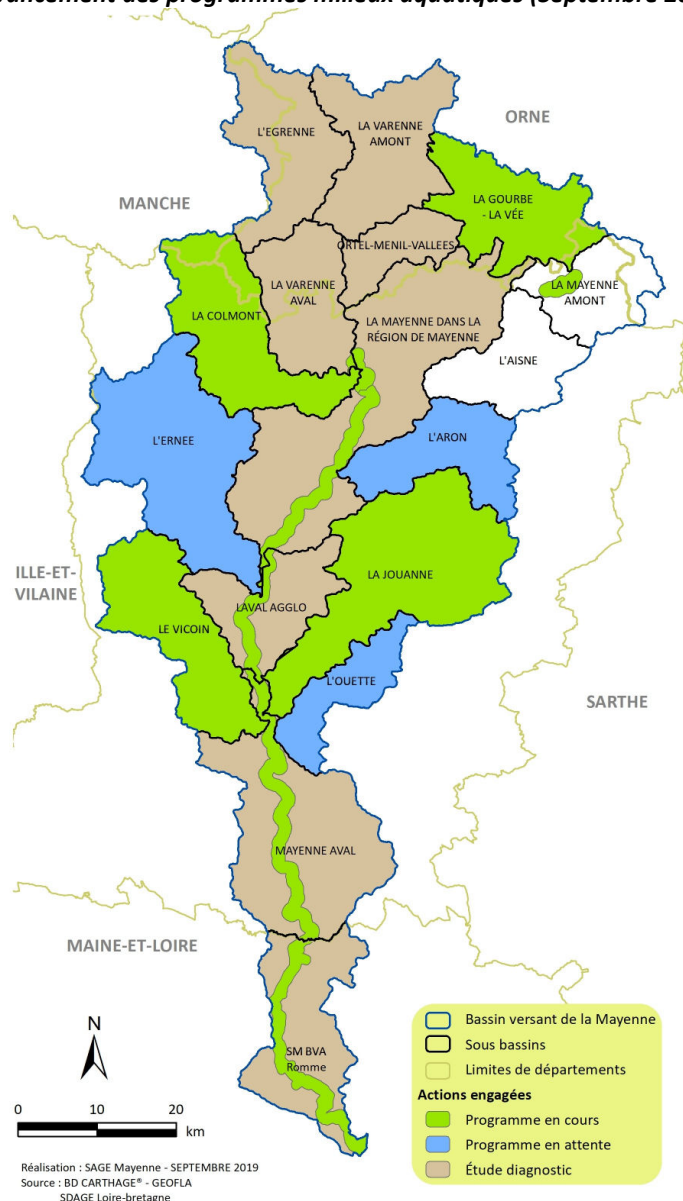
Des **programmes** sont en cours sur **6 affluents** principaux de la Mayenne : la Gourbe, la Vée, la Colmont, l'Ernée, la Jouanne et le Vicoin. 2 programmes sont également en cours sur **la rivière la Mayenne** :

- de Mayenne à la limite Maine-et-Loire et 2 espaces naturels sensibles, le lac de Haute-Mayenne et la vallée de Saint-Calais-du-Désert,
- sur les basses vallées angevines de la limite avec la Mayenne jusqu'à la confluence avec la Maine.

Par ailleurs, **3 études** diagnostic ou bilan **sont en cours**. Ces programmes et études sont financés par l'agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de son outil contrat territorial milieux aquatiques (CTMA), par les régions (au travers du CRBV pour la partie Pays-de-la Loire) et, pour certains, par le département de la Mayenne.

Les programmes pour les **bassins de l'Ernée, l'Ouette et de l'Aron sont en attente** de signature par l'Agence de l'eau. Afin de maintenir les dynamiques engagées, le financement sera assuré, pour l'année de transition, par la Région dans le cadre du CRBV et le Conseil départemental de la Mayenne.

Avancement des programmes milieux aquatiques (Septembre 2019)



La cellule d'animation du SAGE participe aux comités de pilotage de ces programmes/études (diagnostic et bilan) et veille à la prise en compte des objectifs et dispositions du SAGE. Les programmes d'actions sont soumis pour avis à la CLE.

Etat d'avancement (Septembre 2019)

Bassin	Programme(s)	Structure porteuse	Président	Animateur	Evolution récente
L'Egrenne, La Varenne et les affluents de la Mayenne	Etude diagnostic engagée (mi 2018)	Entente des 5 EPCI concernés	Henri BONNEL (CC Andaine-Passais) Suivi GEMAPI : Bernard MOREAU*	Elise NEVEU	/
La Vée, la Gourbe et la Maure **	1 ^{er} programme 2015-2019	PNR Normandie-Maine par délégation des ECPI concernés	Maryse OLIVEIRA Pdt COPIL : Marie-Thérèse de Vallambres*	Gaylord COUPRIT	/
La Colmont	2 ^{ème} programme 2017-2021 (1 ^{er} 2010-2014)	CDC du Bocage Mayennais	Bruno LESTAS Suivi MA/pollutions : Jean-Paul GAHERY*	Clément RENOUVEL	Contrat unique milieux aquatiques et pollution diffuse Colmont-Ernée fin 2019
L'Ernée	3 ^{ème} programme en attente de signature (2 ^{ème} 2013-2017) - Actions engagées 2019 (CRBV/CD53 - hors CT sauf continuité)	Syndicat de bassin de l'Ernée	Christian QUINTON*	Benoit SAUDRAIS	
Affluents de la Mayenne sur Mayenne Communauté	Démarches administratives en cours pour un 1 ^{er} programme	Mayenne Communauté	Michel ANGOT Suivi GEMAPI : Guy BOURGUIN	Ezéchiél AUGÉAT (suivi de l'étude)	Syndicat en cours de création (échéance 01/2020)
L'Aron	2 ^{ème} programme en attente de signature (1 ^{er} 2011-2015) - Actions engagées 2019 (CRBV/CD53 - hors CT)	Syndicat de bassin de l'Aron	Alain RONDEAU	Ezéchiél AUGÉAT	
Le Vicoin	2 ^{ème} programme 2015-2019 (1 ^{er} 2008-2013) - Etude bilan engagée 2019	Syndicat JAVO (ex BV Vicoin)	Robert GESLOT*	Nicolas BOILEAU Yohann LUCAS	Syndicat du JAVO créé en janvier 2019 issu de la fusion de 3 syndicats (Jouanne, Vicoin et Ouette) auquel a été ajouté la « zone blanche » sur le territoire de Laval Agglomération
La Jouanne	2 ^{ème} programme 2015-2019 (1 ^{er} 2008-2013) - Etude bilan engagée 2019	Syndicat JAVO (ex BV Jouanne)			
L'Ouette	Programme en attente de signature Actions engagées 2019 (CRBV/CD53 - hors CT)	Syndicat JAVO (ex BV Ouette)			
Affluents de la Mayenne sur Laval Agglomération	Chantier vitrine en 2019 Programme globalisé JAVO	Syndicat JAVO (territoire Laval Agglomération)			
Affluents de la Mayenne sur la CDC de Château-Gontier	Etude diagnostic engagée en 2019	CDC de Château-Gontier	Philippe HENRY Suivi GEMAPI : Dominique VALICOURT	Boris LECUREUR	/
La rivière la Mayenne (DPF) et 2 ENS (Saint-Calais et Lac de Haute Mayenne)	1 ^{er} programme 2015-2019 Finalisation du programme d'actions	CD de la Mayenne FDPMA 53 -	Olivier RICHEFOU -Suivi MA : Louis MICHEL * Jean POIRIER*	Karine RAVAUX	Réflexion à mener avec les structures pour intégrer les actions proposées au programme
Basses vallées angevines	1 ^{er} programme 2015-2019 étude diagnostic sur 2 masses d'eau engagée en 2019 + bilan prévus 2019	Syndicat mixte des basses vallées angevines et de la Romme	Jean-Louis DEMOIS	Jean ROUSSELOT Sylvain CHOLLET	Création du syndicat en avril 2018 – demande de labellisation EPAGE en cours

* **Membres de la CLE**

** Le CTMA de la Gourbe, Vée, Maure est intégré dans le contrat territorial multithématique de la Mayenne amont.

❖ Programmes de restauration de la qualité des eaux

Le bassin de la Mayenne compte **11 captages prioritaires** : 3 captages souterrains et 8 captages superficiels. Suite à la conférence environnementale de septembre 2013, un nouveau captage souterrain a été classé comme prioritaire : « Le Gué - Pont Herbout » situé sur la commune de La Chapelle Biche dans l'Orne.

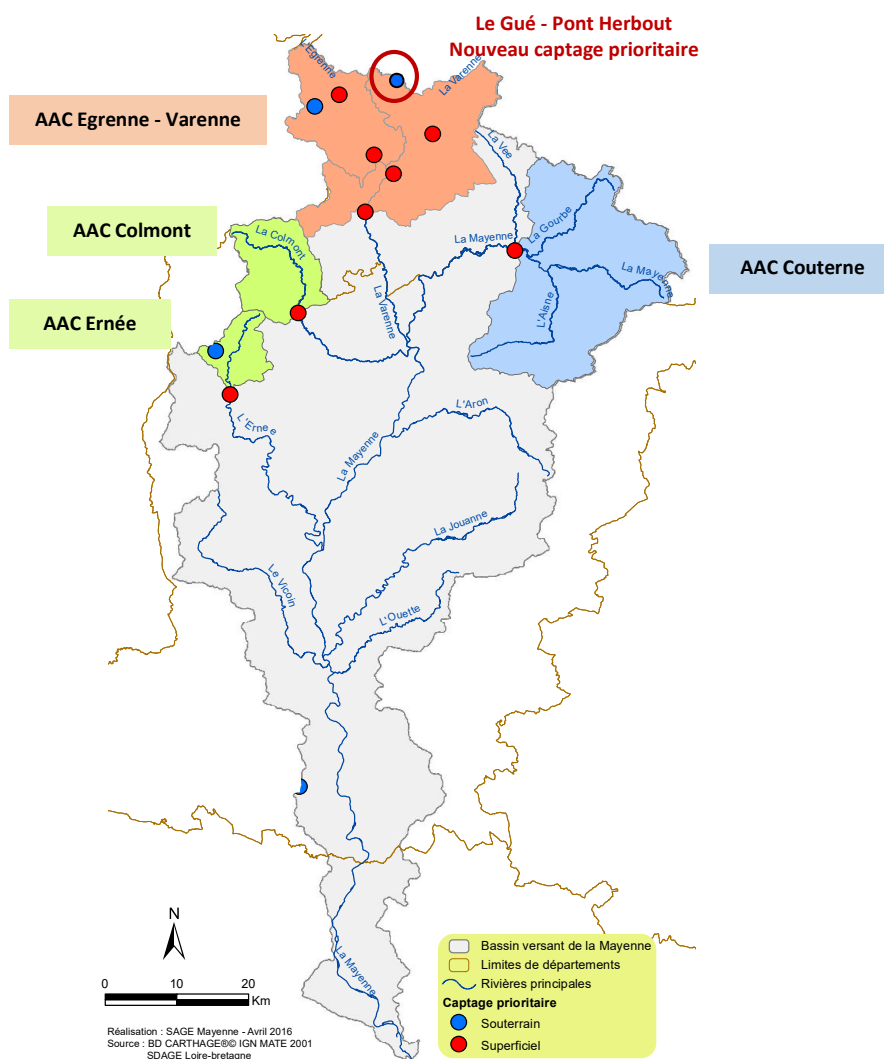
7 captages de l'amont du bassin (Égrenne, Varenne et Mayenne amont) ont été identifiés avec un enjeu « pesticides » et 4 captages (L'Ermitage, Le Gué - Pont Herbout, Colmont et Ernée) avec un enjeu « nitrates ».

Des **programmes d'actions** sont engagés sur les aires d'alimentation de **2 de ces captages** : le captage de l'Hermitage (50) et celui du pont de Couterne (53/61). Par ailleurs, **2 études** bilan **sont en cours** sur l'aire d'alimentation des bassins de l'Ernée et de la Colmont. Elles devraient aboutir en 2020 à la validation d'un nouveau programme d'actions « pollutions diffuses » commun entre les 2 bassins versant. Le captage souterrain de Pouillé, situé dans l'aire d'alimentation de la prise d'eau d'Ernée, est intégré aux réflexions menées sur ce territoire.

Dans le cadre du programme d'actions sur l'**aire d'alimentation du captage du pont de Couterne**, le syndicat départemental de l'eau (SDE) de l'Orne a proposé à 10 communes du bassin un diagnostic de leurs pratiques d'entretien et des conseils. Cette action sera renouvelée en 2019. En complément, la CLE a co-organisé avec le SDE un atelier sur la gestion différenciée des espaces communaux en septembre (cf. partie 5.1 du présent document). Les communes des bassins de l'Egrenne et de la Varenne ont également été conviées à participer à cette rencontre.

Ces programmes sont financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de son outil contrat territorial « pollutions diffuses », par les régions (au travers du CRBV pour la partie Pays-de-la Loire) et par les départements.

Captages prioritaires et bassins d'alimentation



La cellule d'animation du SAGE participe aux comités de pilotage de ces programmes/études (diagnostic et bilan) et veille à la prise en compte des objectifs et dispositions du SAGE. Les programmes d'actions sont soumis pour avis à la CLE.

Etat d'avancement (Septembre 2019)

Captage	Programme(s)	Structure porteuse	Président	Animateur	Evolution récente
L'Hermitage à Ger (1 captage souterrain 50)	1 ^{er} programme 2014-2018 Etude bilan engagée en 2019	Syndicat départemental de l'eau de la Manche	Jacky BOUVET*	Franck AUDOUARD	/
Egrenne/Varenne (5 captages superficiels + 1 souterrain)	Finalisation du programme d'actions prévue en 2019	Syndicat départemental de l'eau de l'Orne	Christophe de BALORRE	Marine VINOT Florian DELAUNAY	/
Le Gué-Pont Herbout à La Chapelle-Biche (1 captage souterrain 61)	Etude de vulnérabilité prévue en 2019				
Le pont de Couterne à Couterne (1 captage superficiel 53/61)*	1 ^{er} programme (2015-2019) Etude bilan en 2019 + programme d'actions agricoles prévu en 2020				
La Colmont à Gorron (1 captage superficiel 53)	Etude bilan + préparation d'un programme d'actions (2 programmes 2007-2011 & 2013-2017) + Etude portée par le CD53 sur l'identification d'actions à conduire contre l'érosion et le transfert de phosphore vers les cours d'eau prévue en 2019	Syndicat d'eau du nord-ouest mayennais (SENUM)	Jean-Marc ALLAIN*	Valérie CORNU	Contrat unique milieux aquatiques et pollution diffuse Colmont-Ernée fin 2019
Le Captage de Pouillé (1 captage souterrain sur bassin de l'Ernée mais propriété du SENOM)	Animation de groupes locaux + communication et sensibilisation				
L'Ernée à Ernée (1 captage superficiel 53)	Etude bilan + préparation d'un programme d'actions (2 programmes 2007-2011 & 2013-2017)	CDC de l'Ernée	Albert LEBLANC	Stéphanie MAREAU	

* **Membres de la CLE**

** Le contrat territorial du pont de Couterne est intégré dans le contrat territorial multithématique de la Mayenne amont.

1.5 Mutualisations déjà mises en œuvre

❖ Structure porteuse et cellule d'animation

En 2007, plusieurs scénarios avaient été étudiés pour la phase de mise en œuvre du SAGE dont la création d'une nouvelle structure. Au regard du bilan positif de l'élaboration du SAGE et de la maîtrise des dépenses et dans un objectif de simplification administrative, il a été fait le choix de poursuivre le fonctionnement et de confier la mise en œuvre au Conseil départemental de la Mayenne.

Ainsi, l'équipe est intégrée à la direction du développement durable du Conseil départemental de la Mayenne ce qui permet de :

- partager les fonctions support (secrétariat, SIG/gestion des données, ...),
- mutualiser les agents entre la CLE et le Conseil départemental et d'adapter l'équipe aux missions allouées,
- profiter de l'expertise des techniciens des services « Eau » et « Milieux et Paysages ».

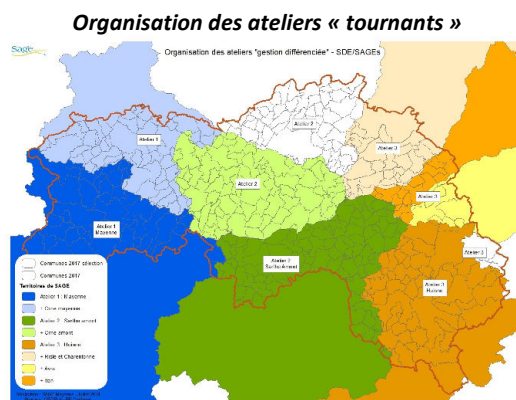
❖ Etude pour alimenter les réflexions dans le cadre des contrats territoriaux

Le Conseil départemental de la Mayenne, en tant que structure porteuse du SAGE du bassin de la Mayenne et de la cellule d'Assistance et de Suivi des Travaux En Rivière (ASTER), a participé à l'accompagnement des collectivités pour la prise de la compétence GEMAPI. Dans ce cadre, le Conseil départemental a porté, en 2016, une étude d'assistance mutualisant les questions juridiques, administratives et financières récurrentes se posant pour l'ensemble des territoires. Cette étude a permis d'alimenter les réflexions des EPCI et des syndicats de bassin pour l'organisation de la prise de compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Mayenne et du département.

❖ Communication - sensibilisation

Afin d'engager une dynamique dans l'Orne, territoire à mobiliser ne disposant pas de programmes à l'échelle départementale, la cellule d'animation travaille sur des événements en partenariat avec les SAGEs Sarthe amont et Huisne :

- Organisation d'ateliers annuels « tournants » sur les thématiques « Pratiques d'entretien des espaces publics » et « Economies d'eau » :
 - atelier piloté par l'un des animateurs et reproductible les années suivantes sur les autres territoires de SAGE,
 - en partenariat avec le syndicat départemental de l'eau de l'Orne à l'échelle du département (collectivités du bassin Seine-Normandie également conviées),
- Préparation conjointe d'une intervention sur le petit cycle de l'eau et la facture d'eau dans le cadre d'ateliers collectifs sur la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau dans le logement (association INHARI mission CD 61).



La mutualisation est également réalisée avec la mise à disposition des outils de communication existants :

- documents de la campagne Ecod'eau (affiches, plaquette et autocollants) du SAGE Mayenne pour les SAGEs portés par le syndicat du bassin de la Sarthe (SBS) (Huisne, Sarthe amont et Sarthe aval)
- affiches de la campagne « Sans pesticides naturellement ! » du Conseil départemental de la Mayenne pour le SAGE Mayenne et le syndicat du bassin de la Sarthe.

❖ Suivi des milieux et évaluation de la qualité de l'eau

Le réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles du bassin de la Mayenne est actuellement composé d'environ 39 stations suivies par l'Agence de l'Eau et le Conseil départemental de la Mayenne, à des fréquences variables, en complément de suivis locaux assurés par les porteurs de programmes d'actions (suivis pouvant être combinés pour arriver à une fréquence mensuelle). Les structures porteuses de programmes d'actions peuvent également être amenées à réaliser des suivis ponctuels (amont/aval ou avant/après travaux).

Fin 2018, un travail de coordination a été mené avec l'Agence de l'eau et les gestionnaires de réseau (Conseil départemental de la Mayenne, Syndicat départemental de l'eau de l'Orne et structures porteuses de contrats territoriaux) afin de :

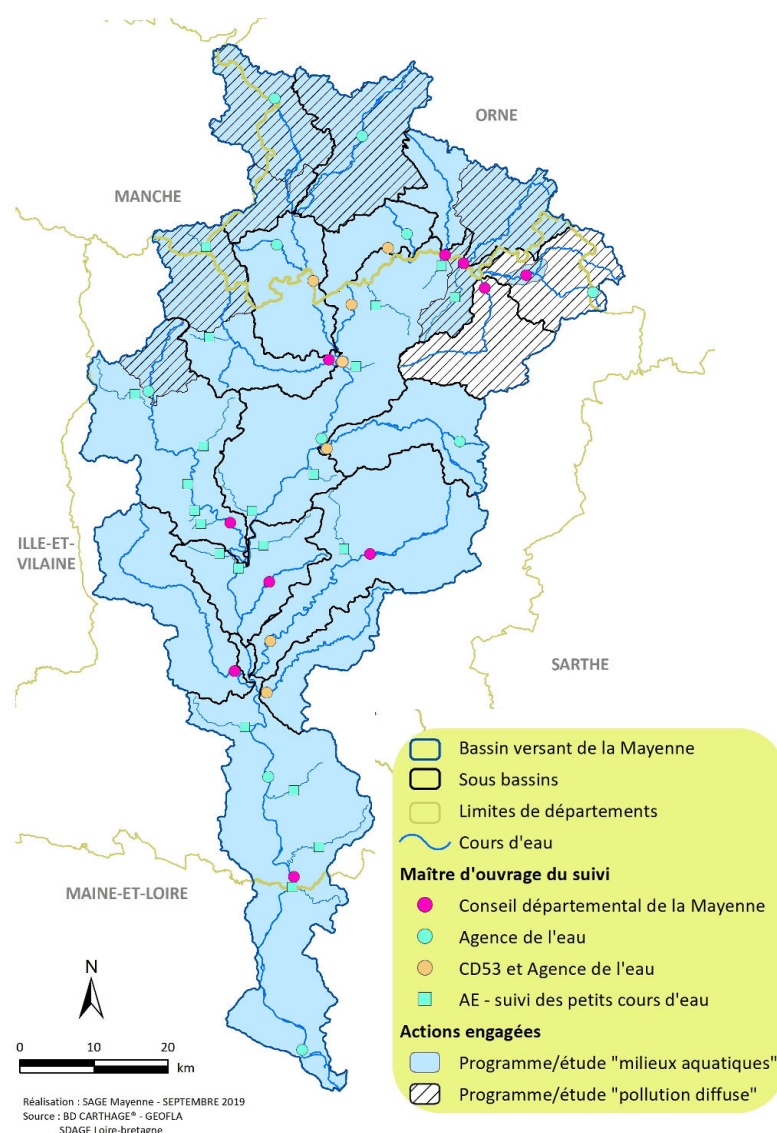
- valider les points suivis présentant un intérêt collectif pour l'évaluation des programmes d'actions,
- d'identifier d'éventuelles doublons ou points peu intéressants à suivre,
- d'identifier d'éventuelles mutualisations possibles.

Dans le cadre de cette réflexion, un point de suivi a été supprimé sur la Colmont et 5 stations ont été ajoutées à la programmation du Conseil départemental en lien avec les 2 programmes en cours d'élaboration (Egrenne-Varenne-Affluents de la Mayenne dans l'Orne et Affluents de la Mayenne sur le territoire de Mayenne Communauté) et l'étude « phosphore » menée sur l'amont du Lac de Haute Mayenne. Ainsi, le réseau mis en place par les différents gestionnaires permet de suivre la rivière Mayenne ainsi que l'ensemble des affluents sur lesquels des programmes d'actions sont en cours ou à l'étude. La carte en page suivante présente le réseau de stations par sous-bassin du SAGE ainsi que les programmes d'actions milieux aquatiques et pollutions diffuses en cours ou en élaboration.

A titre indicatif, le Conseil départemental de la Mayenne a dépensé, en 2018, 86 500 € (financé à 50 %) dans le suivi de la qualité des eaux du bassin (21 stations physico-chimiques - 14 stations hydrobiologiques – 5 stations « pesticides »).

Les résultats produits par le Conseil départemental sont bancarisés sur un logiciel métier Lyxea puis transmis à l'Agence de l'eau. Les données produites par les autres structures sur le bassin de la Mayenne (61 et 49) sont importées de la base de données nationale vers Lyxea.

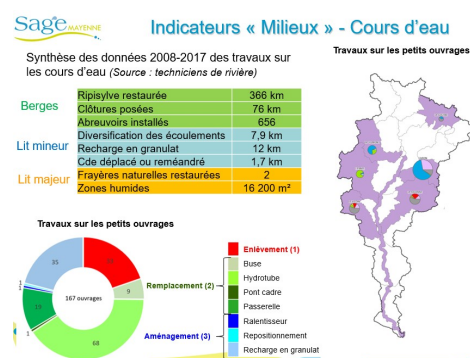
Les données sont valorisées, à l'échelle du bassin, à l'occasion de réunions de la CLE et servent de support pour l'évaluation ou la révision du SAGE ainsi que la préparation des contrats régionaux de bassin versant.



❖ Suivi et évaluation des actions

Les indicateurs d'évaluation du SAGE sur le volet « cours d'eau » sont renseignés, dans une fiche synthèse, par les techniciens de rivière à partir de leur bilan annuel d'activités. Il s'agit notamment des travaux réalisés sur les berges, le lit mineur et les annexes mais également ceux sur les ouvrages. La réflexion sur ces indicateurs a été menée avec la cellule ASTER du Conseil départemental de la Mayenne afin de mutualiser la collecte et la valorisation des données.

Par ailleurs, le travail d'évaluation du SAGE, actuellement en cours, mobilise la technicienne SIG mais également les techniciens du Département en charge de la gestion et de la valorisation des données thématiques notamment sur la qualité de l'eau, l'eau potable et l'assainissement. En 2019, une apprentie, accueillie au sein de la cellule d'animation du SAGE pendant 4 mois à mi-temps, a participé à la mise à jour des indicateurs d'évaluation du SAGE.



2. Plan d'actions pluriannuel de la CLE

2.1 Programme et priorités d'actions de la CLE

❖ Priorités d'actions de la CLE pour la mise en œuvre du SAGE pour la période 2019-2021

Enjeux du SAGE	Priorités d'action	Axes/pistes de travail (liste non exhaustive et fonction des opportunités)
Milieux aquatiques	Concrétiser la prise de compétence « GEMAPI » sur les ex-territoires orphelins	- Poursuivre l'appui aux territoires engagés dans des études préalables à l'élaboration de programmes milieux aquatiques - Pérenniser l'exercice de la compétence GEMAPI sur la partie ornaise du BV suite à l'engagement d'une entente sur le BV Egrenne-Varenne et dans la perspective du désengagement du portage PNR Normandie-Maine sur Gourbe, Vée, Maure - Encourager la mobilisation de la collectivité concernée par le bassin de l'Aisne et de la Mayenne amont avec l'appui des partenaires techniques - <i>/!\ dépendant de la volonté de la collectivité</i>
	Sensibiliser à l'impact négatif des plans d'eau	- Renforcer la connaissance concernant l'impact sur la ressource quantitative (notion de sur-évaporation) - Valoriser les actions et études réalisées sur le bassin et notamment sur le SAGE Oudon
	Généraliser la préservation des zones humides dans les documents d'urbanisme	- Poursuivre le partenariat avec la DDT de l'Orne et initier la démarche avec la DDT de Maine-et-Loire - Mobiliser les élus des collectivités et développer les contacts avec les animateurs et bureaux d'étude en lien avec l'élaboration des documents intercommunaux en partenariat avec les DDT - <i>/!\ SCOT et PLUi peu développés sur la partie 61 pour le moment</i> <i>* Partie mayennaise du bassin couverte par des inventaires communaux</i>
Gestion quantitative	Engager un travail sur les prélèvements	- Finaliser l'étude-diagnostic sur les prélèvements réalisés sur le BV de la Mayenne - réalisée en interne <i>/!\ complétude dépendante des données qui auront pu être collectées</i> - Améliorer la connaissance sur les débits minimums biologiques - Sur la base de l'étude, engager une réflexion sur la gestion quantitative avec les partenaires techniques (arrêtés cadre, travail avec les professionnels, gestion des plans d'eau, bassins versants prioritaires, ...)
	Diversifier la campagne Ecod'eau Mayenne	- Développer la campagne auprès des professionnels (agriculteurs, industriels, professionnels de l'hôtellerie, ...) en lien avec les chambres consulaires et autres partenaires concernés - Compléter les outils à destination du grand public – mutualisation avec le syndicat du bassin de la Sarthe - Inciter les collectivités à réaliser les diagnostics et à s'équiper
Qualité	Améliorer la qualité de l'eau du Lac de Haute Mayenne (risque érosion)	- Réaliser des études à l'échelle de 2 à 3 sous-bassins versants (cf. page 15) pour identifier les actions à conduire contre l'érosion et le transfert de phosphore vers les cours d'eau (portage CD53) - Encourager l'intégration des actions aux éventuels futurs contrats territoriaux <i>/!\ dépendant de la volonté des collectivités</i> <i>=> Démarche mutualisée et co-animée avec le Conseil départemental de la Mayenne (propriétaire de la retenue)</i>
	Poursuivre les démarches de réduction d'utilisation des pesticides	- Poursuivre l'accompagnement auprès de collectivités - Valoriser les actions menées sur le volet agricole
Faire vivre le SAGE	Communiquer et sensibiliser sur les enjeux liés à l'eau	- Communiquer sur le SAGE (site Internet, lettre d'information, interventions...) - Sensibiliser les différents publics sur des thèmes spécifiques (ateliers, rendez-vous du SAGE, animations,...)
	Animer le territoire	- Animer les contrats régionaux de bassin versant (mobilisation des financements) - Accompagner la convergence des outils CRBV (Région) et CT (AELB) - Apporter un appui technique aux acteurs du bassin pour la mise en œuvre des dispositions du SAGE - S'assurer de la prise en compte des enjeux du SAGE dans les différents dossiers - Développer les liens avec les SAGE voisins (Sarthe et Oudon)

En lien avec les élections municipales de 2020, dans la continuité du travail mené lors du renouvellement complet de la CLE en 2017, il s'agira de conforter la représentation des EPCI en lien avec leur prise de compétence dans les domaines du petit et grand cycles et des structures GEMAPIennes au 1^{er} collège de la CLE. Il y a actuellement 10 élus d'EPCI, 3 élus de structures GEMAPIennes et 2 élus de syndicats d'eau à la CLE (sur 35 membres pour le 1^{er} collège).

Le 4^{ème} contrat régional de bassin versant est prévu pour la période 2018-2020. Afin de mobiliser de façon optimale les subventions attribuées par la Région, il est envisagé un avenant au contrat pour l'année 2021.

❖ Axes de travail de la CLE à moyen/long terme

Le SAGE révisé a été approuvé en décembre 2014 ; il y a 4 ans et demi. Aussi, la CLE souhaite se concentrer sur sa mise en œuvre et n'envisage pas de réviser le schéma pour le moment. Toutefois, la nécessité d'une révision du SAGE sera réévaluée en 2021 en fonction du futur SDAGE 2022-2027 et de ses dispositions visant les SAGE.

La commission peut confier son secrétariat ainsi que des études et analyses nécessaires à l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux et au suivi de sa mise en œuvre à une collectivité territoriale, à un établissement public territorial de bassin ou à un groupement de collectivités territoriales ou, à défaut, à une association de communes regroupant au moins deux tiers des communes situées dans le périmètre du schéma (Article R212-33 du Code de l'environnement). Aussi, le Conseil départemental de la Mayenne, en tant que collectivité territoriale, peut poursuivre le portage du SAGE Mayenne. A ce jour, il n'est pas envisagé d'évolution de la structure porteuse du SAGE.

En raison du désengagement des autres départements concernés (Manche, Orne et Maine-et-Loire) par le SAGE Mayenne, le Conseil départemental de la Mayenne assume seul la part d'autofinancement pour les dépenses d'animation et de communication du SAGE. En cas d'évolution des modalités actuelles de financement (Agence de l'eau et Région des Pays de la Loire), une réflexion sera à mener sur la recherche d'autres sources de cofinancement et l'évolution de l'autofinancement.

❖ Vision à long terme des compétences dans le domaine de l'eau

Les réflexions présentées ci-dessous ne portent pas engagement puisque la CLE ne maîtrise pas les décisions qui relèvent des collectivités. Toutefois, ces réflexions pourront guider les actions d'animation et de communication du SAGE Mayenne auprès des collectivités concernées.

• **Mobilisation/rationalisation de la maîtrise d'ouvrage**

- GEMAPI :
 - o Pérennisation de l'exercice de la compétence GEMAPI sur la partie Ornaise du bassin (suite à la mise en place d'une entente sur les sous-bassins Egrenne-Varenne-affluents de la Mayenne et dans la perspective du désengagement du portage du Parc Naturel Régional Normandie-Maine sur les bassins Gourbe-Vée-Maure)
 - o Mobilisation de la maîtrise d'ouvrage sur les bassins de l'Aisne et de la Mayenne amont
 - o Réflexion sur l'échelle de travail à mener sur les bassins Aisne-Mayenne amont et les affluents de la Mayenne dans la région de Château-Gontier
- Eau potable et assainissement : travail de rationalisation des structures à mener sur la partie nord du bassin de la Mayenne

• **Évolution de gouvernance, nouvelles thématiques à aborder ou thématiques à faire évoluer**

- Approche multithématique à développer sur l'ensemble du bassin (milieux, inondations, qualité, quantité, ...)
 - Nécessite de tendre vers une gouvernance partagée avec une gestion à l'échelle de bassin versant
 - Mobilisation des collectivités sur la thématique « Gestion des ressources en eau »
 - Renforcement du lien entre la GEMAPI et l'alimentation en eau potable, enjeu mobilisateur pour les collectivités
- Réflexion sur les modalités d'exercice de la compétence PI « Prévention des Inondations » et sur son financement
- Gestion des eaux pluviales à développer sur l'ensemble du bassin
 - Compétence « Eaux pluviales urbaines » obligatoire uniquement pour les communautés d'agglomération mais des enjeux partagés sur de nombreuses collectivités
 - Maîtrise des ruissellements/lutte contre l'érosion notamment sur le bassin d'alimentation de la retenue de Saint-Fraimbault

- Nouvelle compétence « animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques » prise par la Région des Pays-de-la-Loire
 - Quel pilotage et quelles actions ? => veiller à une co-construction/association des acteurs locaux
- **Financement**
 - Visibilité/mobilisation des financements de la Région Normandie sur la thématique « Eau »
 - Évolution des financements de la Région des Pays-de-la-Loire en lien avec le projet de contrat unique Région/AELB (Quid des territoires non couverts par un CT)
 - Eventuelle mobilisation de financements :
 - Fonds européens dans le cadre d'un projet LIFE REVERS'EAU porté par la Région des Pays-de-la-Loire
 - Volet « eau » du contrat d'avenir Etat/Région des Pays-de-la-Loire et programme d'intervention territoriale (PITE) de l'Etat.

2.2 Articulation SAGE / Contrats territoriaux

La CLE est associée aux comités de pilotage des contrats territoriaux (CT). Par ailleurs, elle pilote la mise en œuvre des contrats régionaux de bassin versant (CRBV) qui cofinancent les programmes de restauration des milieux aquatiques des collectivités. La CLE émet également un avis sur les projets de contrats territoriaux. Cela permet d'assurer la prise en compte des objectifs du SAGE dans les contrats.

La CLE a participé à la structuration de la **compétence GEMAPI** sur le bassin de la Mayenne : mobilisation des élus et organisation de l'étude sur la partie ornaise du bassin (5 communautés de communes), co-réalisation d'étude d'assistance juridique et suivi des études de structuration. Le SAGE prévoit d'ailleurs dans sa disposition 1A1 l'organisation de la maîtrise d'ouvrage.

Au 1^{er} juin 2019, seuls de 2 des 17 sous-bassins versants ne sont pas couverts par une étude ou un programme « cours d'eau ». La mutualisation au sein des collectivités porteuses de ces contrats a déjà été réalisée et va se poursuivre (fusion/création de syndicats, entente entre EPCI, rapprochement de contrats, ...).

La Cellule d'animation va poursuivre son appui aux porteurs de programmes d'actions ainsi qu'à la structuration de la maîtrise d'ouvrage (émergence, regroupement-fusion, passage au multithématique...).

2.3 Mutualisation

❖ Animation – fonctions supports

L'équipe d'animation du SAGE compte un peu plus de 2,3 ETP (animation et fonctions supports) pour un bassin assez important, d'une superficie de plus de 4 300 km². La structure porteuse du SAGE et la CLE mutualisent d'ores et déjà leurs agents.

Par ailleurs, le bassin de la Mayenne compte actuellement 18 territoires sur lesquels des contrats territoriaux sont en préparation ou en mise en œuvre. Au regard de ce nombre important et de l'équipe allouée pour l'animation du SAGE, aucune mutualisation SAGE/CT sur le volet animation n'est envisagée sauf pour la partie « structuration de la maîtrise d'ouvrage » (cf. ci-dessus).

❖ Communication/sensibilisation

Sur ce volet, le partenariat avec le syndicat de la Sarthe va se poursuivre et sera mis en œuvre en fonction des besoins de supports ou d'interventions des 4 SAGE (Huisne, Mayenne, Sarthe Amont et Sarthe Aval). La CLE pourra également mutualiser des actions de communication-sensibilisation avec la CLE du bassin de l'Oudon sur les thèmes des économies d'eau, des plans d'eau ou encore, en lien avec la cellule ASTER 53, de la valorisation des actions de restauration des cours d'eau. La CLE mettra à la disposition des SAGE voisins les documents de communication-sensibilisation qu'elle produira.

Des actions mutualisées avec les structures porteuses de CT pourraient être développées dans le cadre d'événements comme par exemple « Les rendez-vous du SAGE » ou, en lien avec les cellules ASTER/CATER sur la valorisation des actions à une échelle supra ou encore lors de rencontres des réseaux de techniciens rivière ou animateurs de bassin versant.

Par ailleurs, la CLE poursuivra les actions menées en partenariat avec le Conseil départemental de la Mayenne dans le cadre des programmes Ecod'eau Mayenne et Phyt'eau Propre 53 afin « d'exporter » ces outils dans les autres départements du bassin et vers les SAGEs voisins. Elle pourra également être amenée à travailler sur le volet infiltration des eaux urbaines et rurales et relayer les actions Infiltr'eau 53 (gestion intégrée des eaux pluviales, limitation de l'érosion, ...).

❖ Etude pour alimenter les réflexions dans le cadre des contrats territoriaux

En 2018, le Conseil départemental de la Mayenne a engagé une étude globale à l'échelle du bassin du Lac de Haute Mayenne (classé « 3B1 » au SDAGE) concernant les problématiques d'érosion et de fuites de phosphore.

Afin de préciser ce diagnostic et d'initier une gouvernance de bassin autour de la problématique érosion, il est envisagé 5 études détaillées de sous-bassins versants dans un objectif d'identification d'actions à conduire contre l'érosion et le transfert de phosphore vers les cours d'eau, en lien avec les acteurs du territoire.

La 1^{ère} étude sera lancée en 2019 sur le bassin de la Colmont en collaboration avec le SENOM et la communauté de communes, qui portent respectivement les programmes « pollutions diffuses » et « milieux aquatiques ».

Cette action, portée par le Conseil départemental de la Mayenne, a été proposée au projet LIFE REVERS'EAU de la Région Pays-de-Loire afin de bénéficier d'éventuels fonds européens et sera maintenue même si le projet REVERS'EAU n'était pas accepté par l'Europe.

❖ *Suivi des milieux et évaluation de la qualité de l'eau*

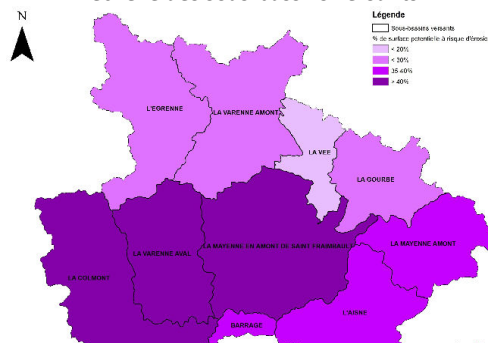
Comme indiqué dans la partie « 1.5 Mutualisations déjà mises en œuvre », un travail de coordination a été mené fin 2018 pour optimiser le réseau de suivi avec les différents gestionnaires. Toutefois, ce réseau pourra être amené à évoluer - des stations pouvant être créées ou supprimées - en fonction des besoins et en lien avec ces structures porteuses de programmes d'actions.

Afin de faciliter la bancarisation des données, le Conseil départemental de la Mayenne propose aux structures locales de centraliser et de formater leurs données avant transmission à l'Agence de l'eau. Le Syndicat départemental de l'eau de l'Orne, la communauté de communes de l'Ernée et le syndicat d'eau du nord-ouest mayennais sont en cours de réflexion pour cette démarche (ainsi que le syndicat de l'Oudon et la régie des eaux des Coëvrons hors BV Mayenne).

ENGAGEMENT A FIN 2021

- Cible finale à 2021 :
 - Accompagner la convergence des outils contractuels de la Région des Pays de la Loire et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
 - Poursuivre les mutualisations en cours avec les SAGE du grand bassin de la Sarthe (SBS)
 - Développer les actions de communication mutualisées avec le SAGE Oudon
 - Poursuivre la sensibilisation avec notamment les « rendez-vous du SAGE »
 - Poursuivre l'accompagnement de la nouvelle structuration de la maîtrise d'ouvrage locale pour la mise en œuvre du SAGE (portage, regroupements, développements de CT...) avec les partenaires concernés (Services de l'Etat, Agence de l'eau, Régions, cellules d'appui départementales, ...)
- Moyens mobilisés : cellule d'animation de la CLE à effectif constant
- Calendrier : 2019 - 2021

Cartographie du risque d'érosion potentielle à l'échelle des sous-bassins versants



2.4 Calendrier et budget prévisionnels

Au regard des contraintes budgétaires du Conseil départemental de la Mayenne, il n'est pas envisagé d'évolution de la cellule d'animation. Aussi, les axes de travail seront définis en fonction des priorités de la CLE et des capacités d'intervention de la cellule d'animation.

Calendrier et dépenses prévisionnelles					
Thématique	Action	Calendrier			Dépenses prévisionnelles 2019-2021
		2019	2020	2021	
Cellule d'animation de la commission locale de l'eau	Animation, coordination de la mise en œuvre du SAGE	x	x	x	Cellule d'animation d'environ 2,25 ETP (De 2 à 2,34 ETP entre 2016 et 2019)
	Appui technique à la mise en œuvre	x	x	x	
	SIG - communication	x	x	x	
	Gestionnaire administrative	x	x	x	
	Fonctionnement général	x	x	x	
Sous total					460 000 €
Compétence « GEMAPI » sur les ex-territoires orphelins	Appuyer les territoires engagés dans des études préalables	x	x		Cf. coûts de la cellule d'animation ou de communication
	Pérenniser la GEMAPI sur la partie ornaise du BV	x	x	x	
	Mobiliser sur le bassin de l'Aisne			x	
Impact négatif des plans d'eau	Renforcer la connaissance sur l'impact sur les volumes	x			
	Valoriser les actions et études réalisées	x	x	x	
Préservation des zones humides dans les doc. d'urbanisme	Poursuivre/initier le partenariat avec les DDT		x	x	
	Mobiliser les élus en lien avec l'élaboration des documents intercommunaux		x	x	
Travail sur les prélèvements	Finaliser l'étude-diagnostic	x	x		
	Engager une réflexion sur la gestion quantitative		x	x	
	Réaliser une étude sur les débits minimums biologiques		x	x	30 000 €
Campagne Ecod'eau Mayenne	Développer la campagne auprès des professionnels		x	x	Cf. coûts de la cellule d'animation ou de communication
	Compléter les outils à destination du grand public	x			
	Inciter les collectivités à diagnostiquer et à s'équiper	x	x	x	
Qualité de l'eau du Lac de Haute Mayenne	Réaliser des études à l'échelle de 2 à 3 sous-BV *	x	x	x	
	Encourager l'intégration des actions aux futurs CT		x	x	
Réduction des pesticides	Poursuivre l'accompagnement auprès de collectivités	x	x	x	
	Valoriser les actions menées sur le volet agricole		x	x	
Sous total					30 000 €
Communication et sensibilisation	Communication du SAGE	x	x	x	4 000 €
	Création de supports thématiques	x	x	x	6 600 €
	Rendez-vous du SAGE / ateliers d'échanges / manifestations	x	x	x	17 000 €
Sous total					27 600 €
TOTAL					517 600 €

* 30 000 € HT / étude – action portée par le Conseil départemental de la Mayenne

Les coûts associés à une révision du SAGE Mayenne ont été estimés. Les dépenses de mise en œuvre du SAGE pour la période 2022-2024 seront précisées au moment l'actualisation de la feuille de route. Elles seront fonction du choix de la CLE d'engager une révision plus ou moins importante (étude complémentaire, simple actualisation/modification, ...) ; la mise en œuvre « classique » ne pourra être menée de front avec une révision. Pour rappel, la première révision avait été initiée début 2011 et abouti à l'approbation du SAGE en décembre 2014 (soit 4 ans de révision).

Etapas de la révision	Calendrier				Dépenses prévisionnelles
	N1	N2	N3	N4	
Etude quantitative de type HMUC (hydrologie, milieux, climat, usages) ou simplifiée	X	X			150 000 à 300 000 €
Bilan du SAGE	X				200 000 €
Etat des lieux - diagnostic		X			
Définition de la stratégie			X		
Rédaction des documents du SAGE			X		
Consultation des assemblées et portée à connaissance				X	
TOTAL					350 000 à 500 000 €

RAPPEL DES MODALITES FINANCIERES DE L'AGENCE DE L'EAU

Opérations aidées	Taux d'aide plafond *
<i>Pilotage et animation du Sage (en élaboration, approuvé ou en révision)</i>	<i>Prioritaire / Maximal **</i>
<i>Études au titre de l'élaboration du Sage</i>	<i>Maximal</i>
<i>Études au titre de la mise en œuvre ou de la révision du Sage</i>	<i>Prioritaire</i>
<i>Etudes « mobiliser et gérer la ressource »</i>	<i>Voir fiche action QUA-4</i>
<i>Actions de communication spécifiques au Sage (élaboration, mise en œuvre ou révision)</i>	<i>Prioritaire</i>
<i>Suivi des milieux et de la qualité de l'eau</i>	<i>Voir fiche action SUI_1</i>
<i>Information/sensibilisation</i>	<i>Voir fiche action INF_1</i>

* Taux prioritaire : 50 % - taux maximal : 70 %

** Subvention : 70 % sur la période 2019-2021 - Ce taux d'aide est un taux maximum. Sur la période 2022-2024, le maintien du taux d'aide à 70% est conditionné au respect des engagements de mutualisation de la feuille de route. Dans le cas contraire, le taux d'aide est abaissé à 50%.



SAGE du bassin de la Mayenne
Conseil départemental de la Mayenne
39 rue Mazagran - CS 21429
53014 LAVAL CEDEX

sage.mayenne@lamayenne.fr
www.sagemayenne.fr



Région
PAYS DE LA LOIRE

